

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : VOIRIE RD 169

Interdiction permanente de circulation
aux véhicules de plus de 3,5 tonnes

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE A 24/10

le 15 novembre 2012



Le Maire de la Commune de Bluffy,

VU le Code de la Route.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation.

VU l'arrêté communal A 24/10 du 22 juin 2010 interdisant, de façon permanente, la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes sur la RD n° 169, au sein de l'agglomération de Bluffy.

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la RD 169 en agglomération de Bluffy au niveau du Chef Lieu.

CONSIDERANT les importants travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD n° 169 réalisés depuis 2008.

CONSIDERANT que la chaussée et les canalisations sont régulièrement dégradées par le passage des poids lourds dans la traversée du village, sur la RD n° 169.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : A compter du 19 novembre 2012, la traversée de l'agglomération de Bluffy est interdite à tous les véhicules ayant un PTAC supérieur à 3,5 tonnes, sauf dérogation expresse du maire qu'il conviendra de demander au moins 15 jours avant le(s) passage(s).

ARTICLE 2^E : Seuls les véhicules de secours, les cars scolaires et autres transports en commun ne sont pas soumis à cette interdiction.

ARTICLE 3^E : La vitesse des véhicules est limitée à 30 Km/h sur la RD 169, en agglomération, entre le Chef-Lieu et le Col de Bluffy.

ARTICLE 4^E : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

Ampliation du présent arrêté sera également transmise aux services suivants :
 Direction Départementale des Territoires – subdivision Est,
 Direction du Centre Technique Départemental d'Annecy,
 Conseil Général de la Haute-Savoie – Direction de la Voirie,
 Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

Le Maire,
Kamel LAGGOUNE



(Handwritten signature in blue ink)

